9me ANNÉE N° 439 PARAIT LE SAMEDI 24 Juin 1893.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

LA MARE

La mare du Palais Bourbon était calme depuis quelques semaines, il n'y avait pas une ride à la surface de son eau croupissante.

Cette tranquilité empoisonnée ne nous disait rien de bon du reste, et il était à prévoir qu'avec l'élèvement de la température les habitants de la mare recommenceraient à se battre.

Ces prévisions viennent d'être justifiées par une journée des plus orageuses qu'on ait vues depuis les journées du Panama ; nous pourrions dire la plus orageuse, car l'homme qui a provoqué l'orage par son audacieuse apparition a été maltraité comme ne le fut aucun des complices de feu Reynach et Cornélius Hertz.

On se souvient de l'accueil fait à M. Rouvier lorsqu'il eut le toupet de tenter l'apologie de ses indélicatesses gouvernementales.

Cet accueil n'est rien, comparé aux avanies qu'a dû subir M. Clémenceau pour avoir seulement osé monter à la tribune.

L'orateur autrefois écouté a été absolument hué, non pas pour ce qu'il disait, mais pour ce seul fait qu'il prenait la parole.

Et les hués ont été si nombreuses, si bruyantes, qu'il n'est pas risqué de supposer que beaucoup d'anciens amis du baron juif et du protégé de M. de Freycinet criaient encore plus fort que les autres.

C'est très humain, cela. Et surtout c'est bien dans le tempérament de cette Chambre hystérique.

Si elle avait encore deux ans à vivre, — O Dieux détournez ce présage ! — ses accès chroniques deviendraient de plus en plus dangereux, et les querelles finiraient certainement par dégénérer en batailles sanglantes.

Quel écœurant spectacle, que cette séance de lundi ! Tellement écœurant qu'on serait presque tenté de plaindre M. Clémenceau, s'il n'avait pas manqué de nez en s'imaginant qu'il pourrait, sans faire hurler ses collègues, lever la tête au dessus de l'eau fangeuse où pourrissaient les souvenirs de Panama.

X. X.

Le Rejet du Renouvellement Partiel

Le renouvellement partiel a été écarté par la Chambre après des débats plus longs qu'instructifs. Ce résultat n'est pas pour nous surprendre. Nos représentants actuels n'ont pas assez d'autorité pour se permettre d'allonger de deux années le mandat des députés. C'était là en effet le plus clair des propositions déposées. Le renouvellement par tiers chaque années pouvait se soutenir. Nous avions pour notre part présenté les avantages qu'il offrait, en attendant mieux, c'est-à-dire en attendant le *referendum*. Mais le renouvellement par moitié ne remédierait aucunement aux inconvénients du renouvellement intégral actuellement usité, et en prolongeant la durée du mandat, on encourait le reproche de ne chercher qu'à museler le suffrage universel. Le discours du président du conseil était bien fait pour supprimer les hésitations de ceux qui n'avaient pas de parti pris. Il est bien évident en effet que ce n'est pas là une de ces questions qui peuvent se résoudre sans l'assentiment du principal interessé ; or M. Barodet, qui prend assez au sérieux la consultation du suffrage universel pour se donner la peine de constater sur quels points les électeurs se sont prononcés, n'a relevé qu'un nombre insignifiant de programmes, dans lesquels la question du renouvellement partiel ait été abordée.

Au surplus, si la Chambre se fût prononcée en faveur du renouvellement partiel, ce n'eut été qu'une indication en faveur d'une solution lointaine. Il est bien évident qué le Sénat n'eut pas adopté une mesuré qui lui enlevait sa raison d'être. Il est vrai que le Sénat pourrait avoir un autre rôle mais les assemblées, pas plus que les individus, n'aiment qu'on dérange leurs habitudes. — T. G.

ÉCHOS & NOUVELLES

L'Achèvement du canal de Panama

Nous pouvons affirmer que la question de l'achèvement du canal de Panama est loin d'être enterrée.

Aujourd'hui que toutes les querelles de personnes ont été vidées, que les questions financières sont liquidées et qu'on se trouve par conséquent devant un terrain déblayé avec des données précises, nous croyons savoir que le gouvernement n'est pas éloigné d'encourager le groupement de certaines puissances financières dans le but d'étudier sérieusement la question de l'achèvement de cette grande entreprise, afin d'en finir une fois pour toutes par une solution affirmative ou négative.

On parle dans les couloirs du Palais-Bourbon, de révélations très grosses qui seraient faites à la séance de demain.

Ces révélations porteraient sur trois points.

L'emprunt Italien de 1891.

Le coup d'Etat du vice-roi d'Egypte.

Les documents de Cornélius Herz.

Envoi de deux médecins français à Bournemouth.

Lord Rosebery ayant fait connaitre au gouvernement français son désir de controler par un médecin français l'état de Cornélius Herz, le président du Conseil a décidé l'envoi de deux médecins français à Bornemouth, le docteur Brouardel et le docteur Charcot, qui sont partis hier au soir.

Le premier est spécialement chargé d'examiner l'Etat pathologique du sujet. Quand au second sa mission est de rechercher ce que la maladie de Cornélius Herz, pourrait avoir de simulé.

On se rappelle en effet que plusieurs journaux ont affirmé à différentes reprises, que l'hote de Bornemouth suintait une maladie dont en réalité il n'était nullement atteint.

Voici le texte de la dépêche adressée par le chargé d'affaires à Londres au ministre des affaires étrangères : « Les docteurs Charcot et Brouardel, après avoir examiné Cornelius Herz, m'informent qu'ils s'associent aux conclusions du docteur Russel Reynolds dans le rapport qu'il a adressé le 17 juin au Foreing-Office. »

Le docteur Russel Reynolds avait déclaré que le prisonnier n'était pas transportable et qu'il ne pourrait même pas être transféré sans danger de la chambre qu'il occupe actuellement dans une autre.

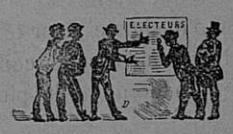

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A mesure que nous approchons de la date des élections, la fièvre particulière qui envahit le monde politique augmente d'intensité.

Les camps se dessinent, chacun suppute les chances de son candidat.

De nombreux paris sont déjà engagés entre les Bérengistes, les Marcellistes, les d'Huguistes et les Macadaristes.

Ces derniers paraissent avoir de fortes chances . . . . de perdre leur enjeu.

Pendant ce temps les candidats, font bouillir à grand feu leur popote électorale : Conférences, Réunions, Circulaires, formation de comité etc, rien n'est négligé pour assurer les succès.

Il y a pourtant quelque chose

© VILLE DE SISTERON

que M. Mac-Adaras néglige et a négligé jusqu'ici : C'est de rendre compte de son mandat, en réunion publique. Il manie si bien la parole, il parle le Français si correctement et avec une telle pureté d'accent, qu'il ne doit pas craindre d'affronter le feu de la rampe. Cette satisfaction modeste, il la doit à ses électeurs.

Le 5e et le 6e candidat, se tiennent encore dans la coulisse, attendant la réplique, ou un signe du souffleur pour opérer leur rentrée.

LÉONARD MONTUERRI.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

DIGNE

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes — Samedi dernier, dans la grande salle de la Mairie, a eu lieu la réunion trimestrielle de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*. M. Paul Martin, notre sympathique compatriote, occupait le fauteuil de la présidence. Après l'admission de nouveaux adhérents, parmi lesquels M. Dubosc, publiciste à Marseille, la parole a été donnée à M. Giraud, trésorier. Avec une clarté parfaite, M. Giraud a nettement établi l'état des recettes et des dépenses de la société. Le nombre des membres titulaires ou correspondants est de près de 400 ; l'excédant des recettes était au 1er Juin 1893, de 724 fr. 25 c. de sorte que la société y compris l'achat d'un nouveau titre de rente, possède actuellement en caisse une somme de 6232 fr. 10. M. Giraud est vivement félicité pour le concours aussi dévoué que désintéressé qu'il prête à la société, concours qu'il lui continuera longtemps encore, il faut l'espérer.

Une commission composée des membres du bureau, et de M. M. Rollet et Jauffret a été désignée pour préparer la séance publique à laquelle, comme chaque année, on donnera le plus grand éclat.

Diverses lectures très intéressantes ont clos la séance de samedi dernier :

Citons, notamment une communication fort curieuse de M. Daime, vice-président de la société, sur un poisson très rare de la Méditterranée : le *Trachyptèrus Spinolœ*, une nouvelle Bas-Alpine très émouvante de M. Bachelard : *Lucienne*, et enfin une étude détaillée et toute récente de M. Azan sur les *Mématodes parasites*.

La séance a été levée à 7 heures, bien remplie comme on a pu le voir par ce rapide compte rendu.

SISTERON

Société de Tir. -- Favorisée par un temps splendide, la séance de tir de dimanche dernier a été fort suivie.

Voici les principaux résultats :

Maximum, 12 points.

MM. Clergue Albert, 12 points,
Chauvin Eugène, Détampes, 11 p.
Blanc Paul, 10 points.
Beinet Ferdinand, Lignotte, 9 p.
Donzion Charles, 8 points.
Nicolas Auguste, Blanc Paul, 7 p.
Gallissian Louis, André Adrien, 6 points.

Le prix est décerné à M. Clergue Albert.

La prochaine séance est fixée au dimanche 2 juillet. Un prix sera décerné au sociétaire qui aura obtenu la meilleure série.

Conseil du Jour. — Aucune boisson n'est meilleure, plus saine et plus rafraîchissante que notre Eau de Vals, source « Les Bernardins » prime du *Sisteron-Journal*, mêlée au vin ou aux sirops. Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 francs adressé à l'administration du *Sisteron-Journal*. Les frais de port se payent en plus et à part, au moment de la livraison.

Un mot de la fin.

Le fils de Joseph Prudhomme ayant besoin d'argent se décide à tirer une traite sur son père.

Celui-ci le jour de l'échéance, fait venir le coupable, et d'un ton plein de dignité :

— Monsieur, lui dit-il, tirer ainsi sur son pêre c'est le commencement du parricide.

Vilhosc. — Monsieur Félix de Valois curé de Vilhosc, nous envoi avec prière d'insérer une lettre, adressée à Pascal Octave, en réponse a celle parue dans notre dernier numéro.

Dans cette longue, trop longue lettre, ou la mauvaise humeur perce à chaque ligne, M. Félix de Valois, cherche a démentir les assertions du signataire de l'entrefilet susdit. Malheureusement, comme en termes peu galants, pour nos institutions, ces choses là sont dites, ce descendant des rois de France, trouvera bon que nous ne la reproduisions pas.

Du reste ne pouvant juger, a distance, qui a tort ou raison, nous terminons là l'incident, laissant a ces deux honorables habitants de Vilhosc, le soin de se débrouiller entre eux.

N. D. L. R.

Marché d'Aix
du 22 Juin 1893.

Bœufs limousins	1 35	à	» »»
Gris	1 15	à	1 25
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	» »»	à	» »»
Moutons africains	0 95	à	1 02
Réserve	1 23	à	1 30
Moutons de Gap	» »»	à	» »»
Moutons de Barcelonete	» »»	à	» »»
Russes	» »»	à	» »»

CHARADE-LOGOGRIPHE

Mon premier figure en musique,
Mon second est le champ dans lequel, autrefois,
De gentils chevaliers se battaient en tournoi,
Le front couvert du casque antique.
Jadis mon tout en France, était un supplément,
De soldats enroulés par le gouvernement.
Ce tout décomposè, sera la récompense,
De ceux qui dans le bien, marchent avec constance.—
C'est un lieu isolé, fort caressé des eaux. —
Un manger délicat pour les petits oiseaux. —
Le fruit de ses labeurs, qu'un insecte nous donne;
Plus parfumé s'il coule aux plaines de Narbonne.

MARIUS MICHEL, de Grenoble.

Ils avouent

Un concurrent disait, non sans quelque amertume :
—C'est vrai, moi qui pourtant connais bien mon métier,
Je n'ai jamais pu faire un savon qui parfume
Autant que le Congo de ce sacré Vaissier !

J. d'Y.., à V. Vaissier, le maître parfumeur.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 21 Juin 1893.

L'incident parlementaire de la veille des réalisations inattendues, produisent sur le marché de nos rentes un recul assez sensible. Le 3 o|o réactionne à 97.65 ; le 4 1|2 stationne à 97.65.

L'Italien est offert à 92.97 ; le syndicat allemand organisé pour soutenir les cours ne sait comment faire pour se débarrasser d'un stock écrasant.

L'extérieure côte 66 1|4 ; les réformes de M. Gamazo sont considérées comme à peu près irréalisables. Le Portugais ne trouve pas preneur au-dessus de 22 francs.

Les sociétés de crédit, comme d'habitude, ne se lassent pas impressionner par des fluctuations passagères. Le crédit Foncier côte 982.50 à terme, et nous notons des achats suivis sur les communales 1891 à 394 et sur les communales 1892 à 495.

Le Comptoir National d'Escompte est très demandé à 485. Sa clientèle de déposants — aux conditions avantageuses qu'il lui offre — augmentant chaque jour, il vient, pour lui être agréable, d'organiser à son intention dans l'Etablissement, un service de coffre-forts très pratique et très bien compris.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 762 et la Société Générale à 470.

Les obligations des Immeubles de France font les 3 o|o 386 et les 4 o|o 474.

Les actions des Cales de Radoub et des corderies parisiennes se négocient entre 509 et 511. On sait qu'elles détacheront le 1er juillet prochain un coupon de 12.50 net d'impôt. Notons de forts achats d'obligations à 428.

Les obligations du chemin de fer de Valence et du Nord de l'Espagne font 444 fr.

Les chemins économiques sont à 422.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

PURGE
D'HYPOTHÈQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le 1er Mai 1893 par nous Bécarud, Maire de la commune de Chateau-Arnoux, à cet effet délégué, enregistré.

A comparu M. Bontoux Constantin-Antoine, juge de paix domicilié à Sisteron, agissant comme seul et unique propriétaire des parcelles ci-dessous désignées.

Lequel après avoir pris connaissance du tracé d'ouverture du che-

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

— 21 —

MA TANTE LA FOLLE

J'ai déjà dit aussi que, malgré mon mutisme, on ne se gêna jamais pour parler devant moi. Il me sembla même que, par une délicatesse dont je sus gré á tout le monde en mon for intérieur, on s'évertua à tourner la conversation de telle façon que je fusse au courant de tous les événements importants ou intéressants.

La « voyante » allait plus loin que personne, même que mon père le savant, dans la voie des déductions. Quand on m'annonçait un événement, j'avais le plus souvent la petite satisfaction d'amour-propre de me dire : « Eh ! je l'avais deviné. » Je savais d'avance que Jules serait heureux, qu'il deviendrait riche, honoré et estimé ; il avait trouvé, lui, son idéal, une femme de tête et d'ordre, aussi bonne que ferme.

Je savais aussi que, dans ces conditions, l'unique enfant né de leur union, l'éditeur futur de mes mémoires, serait un brave garçon, aussi bon qu'intelligent. J'avais deviné qu'au beau jour grand-père se souviendrait, en sa faveur, de l'excellente méthode d'instruction qu'il avait employée pour moi et que le petit était en état d'en profiter tout autant que moi. Ses succès scolaires, ses brillantes études au collège furent un bonheur mais nullement un étonnement pour moi.

Quand mourut un beau jour l'excellente femme que mon frère Symphorien avait épousée, je ne fus nullement étonnée d'entendre Jules et bien d'autres plaindre la pauvre femme et blâmer énergiquement le panier percé, le « coureur » qui l'avait rendue si malheureuse — moralement.

Si je ne m'étais imposé le silence, je leur aurais prédit l'avenir du « braque ». Il fera des folies, de grosses folies, ou peut-être plusieurs mariages excentriques, avant de rencontrer une femme qui l'asservirait et qui lui ferait payer amplement les chagrins qu'il aurait causés aux autres. Mon petit Charles vous dira si je me suis trompée.

Je n'aurais pu deviner que ma grande Eudoxie deviendrait une femme politique, se toquerait des imaginations de Raspail ni même qu'elle se toquerait du coup de la méthode médicale du même. Mais je savais bien qu'elle « porterait les culottes ». Et je ne fus nullement étonnée quand j'appris que son mari, forcé d'être heureux, non à sa façon, mais à sa façon à elle, était devenu un « rouge » ; que, d'autre part, lui comme elle, ne buvait, en fait de liqueurs, que du « Raspail », et, en cas de maladie, ne prenaient d'autres remèdes que ceux du Cadex Raspail.

En un mot, je savais — et les évènements m'ont donné amplement raison — qu'à part mon bien-aimé Jules, heureux autant qu'on peut l'être en ce bas monde et moi qui me rendis heureuse à ma manière, les autres resteraient malheureux toute leur vie : Symphorien, riche, considéré, mais avec un ménage impossible : Eudoxie peinant toute sa vie, faisant peiner de même toute sa vie son mari, répandant le bien autour d'elle, mais n'amassant jamais un liard, et récoltant pour toute récompense la réputation de « cerveau brûlé ».

Je savais cela et bien d'autres choses en politique, en histoires de ménage. Mais je gardais tout cela pour moi ; les affaires des autres ne m'étonnaient ni ne m'affligeaient. La voix supérieure me disait que cet égoïsme brutal n'était qu'á la surface. que je me devais tout entière, sans défaillance, au but que je m'étais donné.

Ma pauvre mère tomba un beau jour malade, et en quelques jours fut emportée par la maladie. La famille entière se réunit, pour lui faire les obsèques qu'elle méritait. Ce fut une lutte dénible, chez moi, pour savoir si je ne me départirais pas de ma réclusion pour rendre les derniers devoirs à la chère morte. Personne, d'ailleurs, n'osa me souffler mot. La voix dit non ; je me résignai, mais je pleurai toutes les larmes de mes yeux quand je restai seule au logis pendant qu'on emportait le corps, lorsque j'entendis le glas funèbre annonçant qu'on confiait á la terre la dépouille mortelle.

(*A Suivre.*) G. PONTIS

Grande Boucherie Charcuterie

LAURENT BOUGEREL

SISTERON

Rue Droite, Maison L. Soulet

© VILLE DE SISTERON

min vicinal d'intérêt commun numéro 16, partie comprise entre le pont de Riaille et l'oratoire, déclare consentir à vendre à la commune ceux des terrains compris dans ce tracé qui lui appartiennent et qui se composent comme suit :

Labour et terre inculte, numéros 385, 390 et 391 de la section B, du plan, au quartier Saint-Jean, d'une contenance totale de 2355 mètres carrés.

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés au département seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Chateau - Arnoux le 23 Juin 1893.

Le Maire.

BECARUD.

ETUDE
de
Me AUDIBERT, Notaire à Sisteron,
Successeur de Me GIRAUD.

VENTE
VOLONTAIRE
aux enchères

Le 2 Juillet mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, jour de dimanche, à 2 heures, il sera procédé dans l'étude et par le ministère de Me Audibert Notaire, à la vente aux enchères publiques.

en un seul lot

des Immeubles ci-après désignées :

1· Une propriété en nature de labour bois et vague, en partie arrosable, au quartier du Virail ou du Mardaric, d'une contenance cadastrale de 25 ares 48 centiares, confrontant le Mardaric, le Canal, M. Benonin Reynaud et autres.

2· Une terre en nature de bruyères et vague, au même terroir, quartier de la Baume, séparée de la propriété ci-dessus par le mardaric, d'une contenance cadastrale de 15 ares 20 centiares.

Mise à prix . . . deux cent francs.
ci. . . . . 200 francs.

Ces immeubles, appartenant aujourd'hui à Mademoiselle Lia Nicolas proviennent de la succession de Mademoiselle Thérése Garcin, dite « Mantelle »

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Audibert, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges et du plan des lieux.

AUDIBERT.

ETUDE
DE
Me Auguste BASSAC
Notaire à Sisteron

VENTE
Aux Enchères Publiques et Volontaires

Le Dimanche 2 Juillet 1893, *à 2 heures après-midi, à Sisteron, en l'étude de Me BASSAC, il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires des immeubles ci-après designés, sis sur le terroir de Sisteron, quartier du Croix de la Pierre, faisant partie du domaine de ce nom, et appartenant à Madame Richaud, Veuve Blanc.*

PREMIER LOT

Chambre comprise dans les bâtiments du domaine, pigeonnier, jardin, loges à cochons, écurie et grenier à foin.

Mise á prix : Soixante francs,
ci . . . . . 60 francs.

DEUXIEME LOT

Labour et vague, appelé le Plateau contenant 77 ares, touchant : Chauvin et chemin.

Mise à prix : Quatre-Vingt francs,
ci . . . . . 80 francs.

TROISIÈME LOT

Labour appelé La Gorge, avec deux parcelles aussi labourables séparées par le chemin de Parésous, contenant ensemble 38 ares, 30 centiares, touchant : vallon et chemin.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

QUATRIÉME LOT

Labour et bois taillis, quartier de Chapage, appelé le Jas, contenant 50 ares.

Mise à prix : Quatre Vingt francs,
ci . . . . . 80 francs.

Les adjudicataires entreront de suite en possession et auront droit à la récolte.

Après les enchères partielles il y aura réunion des lots.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

ETUDE
de
Me GASTON BEINET
avocat-avoué, à Sisteron,
Basses-Alpes.

VENTE
D'IMMEUBLES
sis à Noyers

Il sera procédé le **dix-neuf Juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.** *jour de mercredi, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron devant M. GEY juge commis, à l'adjudication des immeubles ci après désignés situés à Noyers, canton de Noyers, arrondissement de Sisteron.*

PREMIER LOT

Terre labourable et pré quartiers de Font Clarette, grand Souclet et Larignier, numéros 1426, 1427, 1428, 1429, 1450, 1459, 1460, 1421 p, de la section A, contenant 78 ares 75 centiares.

Mise à prix : Deux Cents francs,
ci. . . . . 200 francs.

DEUXIEME LOT

Bois taillis contenant 91 ares 70 centiares quartier des Clot de l'Eïre, numéros 1230 section A.

Mise à prix : Cinq francs,
ci. . . . . 5 francs.

TROISIEME LOT

Terre labourable et vague quartier de Saint-Claude ou Champ du Laquai, numéros 794 et 795 contenant 52 ares 51 centiares, section A.

Mise à prix : Vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

QUATRIÈME LOT

1· Terre vague quartier de greissourié, numéro 852 section A ; 2· Terre vague au quartier du Craou, numéro 871, section A.

Mise à prix : Cinq francs,
ci. . . . . 5 francs.

CINQUIÈME LOT

1· Terre inculte quartier de la Tirasse ou Ravennes numéro 1014 de la section A ; 2· Vague et bois taillis quartier du Claux, numéro 1169 et 1170 section A ; 3· Vague quartier de Prétourier, numéro 1496. section A ; 4· Vague à l'Hubac, numéro 1507 section A.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

SIXIÉME LOT

Vagues aux quartiers de Bourgues numéro 1191 section A et au quartier de Larignie, numéros 1349 et 1349 section A.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

SEPTIÉME LOT

Labour vague et inculte au quartier de Pont de Belau et de la Lauzière, numéros 443 et 444, 1557 et 4158 de la section D.

Mise á prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

HUITIÉME LOT

Labour bois taillis et vague au quartier de la Souchière numéros 202, 203, 204, 205, 206 de la section D.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

NEUVIÉME LOT

Maison au quartier du village ou de la Brêche, numéro 158 de la section F, et jardin, numéro 153 de la section F.

Mise á prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs.

DIXIÉME LOT

1· Maison au quartier du village avec cloaque, numéros 130 et 125 ; Batiment rural, numéro 127 ; Ecurie, numéro 128, même section F, et même quartier.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

Le tout plus amplemement désigné est confrontant au cahier des charges.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Rivas Antoine propriétaire à Noyers.

La vente en a été ordonnée par le Tribunal. Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Sisteron, le 24 Juin 1893.

L'avoué poursuivant,
GASTON BEINET.

Dûment enregistré.

AVIS

M. HENRI ESTUBLIER Négociant à Sisteron (Faubourg la Baume), avise sa clientelle, que jusqu'à la fin Septembre seulement ses magasins ne seront ouvert que le samedi, dimanche et jour de foires.

A VENDRE
UNE MAISON

Située à la Coste composée de trois pièces.

S'adresser à M. REBATTU fils ainé, ou au bureau du Journal.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à grenoble, qui répondra gratis et franco par courier et enverra les indications demandées.

AVIS
M. VALOPIN, CHIRURGIEN-DENTISTE
DU LYCÉE A DIGNE

Membre de l'Institut Odontologique de France

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle de la ville de Sisteron et des Communes limitrophes, qu'il va reprendre ses tournées mensuelles interrompues pendant quelque temps.

A l'avenir il recevra le premier samedi de chaque mois à *l'Hôtel Nègre.*

Comme toujours, il fera tous ses effors pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et conserver ainsi sa bonne renommée en ne faisant que du travail bien fait et irréprochable.

MUSÉE des FAMILLES
Edition populaire illustrée

Sommaire du N° 25 — 22 Juin 1893.

DEUXIÈME ANNÉE

Grands Souvenirs : Vezelay. — *Le Petit Florentin*, par H de Charlieu. — *Boulard et Boulay.* par E gène Muller. — *Leterna Nox*, par Léon Durocher. — *Les Lunettes de Maître Bernard*, par S.-E. Robert.—*Trop Ambitieux*, fable par Roquefor:-Villeneuve. — *L'ami du Foyer.* — *Concours.* — *La Leçon d'équitation*, par Nidrach.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois, 3 fr

---

A CÉDER DE SUITE
ou à la St-MICHEL
CAFE *Bien Situé*
(Centre de la Ville)

S'adresser pour traiter, chez M. Bassac, notaire, ou au Bureau du Journal.

COFFRES FORTS DELARUE

Feuillure creuse et croisée dernier perfectionnement, système de gache en biseau rendant toute effraction impossible (modèle déposé) 34 médailles, 14 Diplômes d'Honneur. Hors concours. Exposition de Tours 1892, *seule médaille d'or.*

Paris, 127, Boulevard Sébastopol. — Envoi du catalogue franco.

A VENDRE
de gré à gré
En Bloc ou en Détail
une
CAMPAGNE

Située sur le territoire de Châteauneuf - Val - Saint - Donat, divisée en deux parties distinctes : le siège de l'exploitation et deux bergeries, d'une contenance de 34 hectares, 5 ares et 18 centiares.

1· Labourable et prairie, 14 hectares, 81 ares, 2 centiares.

2· Vague, bois et paturages, 19 hectares, 24 ares, 16 centiares, confrontant communal.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

En vente à Sisteron, chez M. JEAN ANTOINE, coiffeur-parfumeur aux Quatre-Coins.

15 Centimes — Chaque numéro de 16 pages grand in-4° sur trois colonnes avec nombreuses illustrations inédites, contient au moins 2,800 lignes de lecture. — Tous les Jeudis.

Journal des Voyages

ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER

Publie le récit de toutes les explorations célèbres, écrit par les voyageurs eux mêmes :

BINGER • BONVALOT • BRAZZA • BROSSELARD-FAIDHERBE • CATAT COUDREAU • DYBOWSKI • FOA • MIZON • MONTEIL • TRIVIER, ETC.

RÉCRÉATIONS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES
PRIX NOMBREUX

Les Souscriptions du *Ministère de l'Instruction publique* et les *Prix Montyon* obtenus par les ouvrages qui forment la Bibliothèque du *Journal des Voyages*, prouvent le soin scrupuleux qui préside à la publication des œuvres instructives et attrayantes, de **Miss Maud Gonne, MM. Améro, Boussenard, Brown, Ch. Canivet, Cortambert, Depping, Dillaye, W. de Fonvielle, Jacolliot, R. Jolly, Morans, E. Morcau, Neukomm, C. de Varigny**, etc.

C'EST LE VÉRITABLE LIVRE DE LA FAMILLE INTÉRESSANT TOUS LES AGES

Abonnement d'essai pendant un mois contre 60 centimes, envoyés : 8, Rue Saint-Joseph, Paris.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Pour rendre aux **cheveux gris** ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant.

Le plus beau diadème de la nature est une opulente chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York

PULVERISATEUR BROQUET
124, Rue Oberkampf, 124, PARIS
Pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Sulfate de cuivre.
SEUL SUCCÈS PRATIQUE. Demander le Catalogue spécial.

SYLVAIN LAMBERT

Successeur d'Éloi Moyroud

SISTERON

ACHAT ET VENTE

De Tous Produits du Pays
De Vieux Meubles et Vieux Métaux

GIBIER ET VOLAILLE

Maison de Confiance ouverte toute l'année et se recommandant par la loyauté de ses opérations.

POUR **CALMER LA SOIF**

Rien n'est plus utile, plus agréable, plus hygiénique que la boisson préparée avec le **SUCRE CASTILLAN**

Le flacon pour **100** litres de boisson, **1fr. 50** franco contre timbres ou mandat.

Prime aux commandes de 3 flacons.

Echantillon gratuit en rappelant le nom de ce journal.

J. SIMON 13, rue Grange Batelière **PARIS**

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

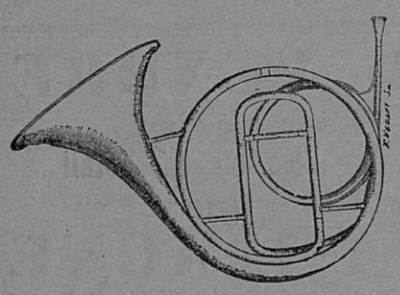

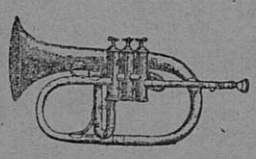

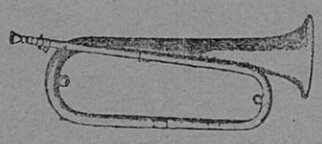

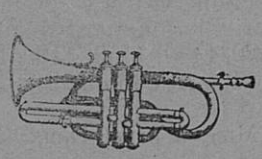

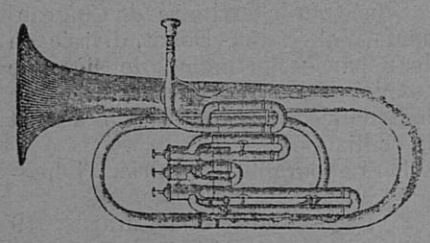

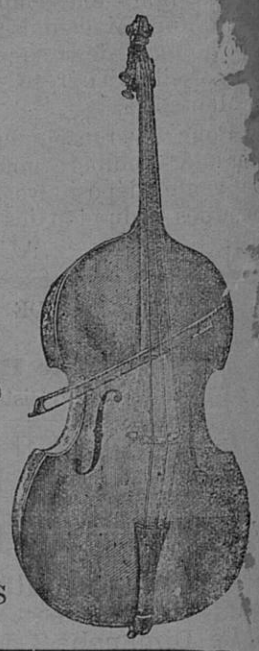

P. GATTERMANN ET FILS

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succursale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON